

Appel à Communication

L'Unité de Recherche en Économie

Organise une journée d'étude sur le thème :

La stratégie marocaine de diversification des partenaires Quelle place pour la Chine ?

Argumentaire :

Le Maroc a fait de l'ouverture sur l'économie mondiale une stratégie incontournable, ce qui a permis son adhésion au GATT en 1987 et la conclusion en 1994 des accords de Marrakech ayant donné naissance à l'OMC en 1995. Ce processus d'ouverture s'est renforcé à partir de l'année 2000 avec la conclusion d'un ensemble d'accords de libre-échange avec un ensemble de partenaires (UE, USA, Turquie et Quard). En 2016, et selon l'indice de la mondialisation de l'institut suisse KOF (Centre de Recherches Conjoncturelles) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, le Maroc prend la tête du peloton des pays africains les plus mondialisés en se classant au 57^{ème} rang sur 192 pays.

Toutefois, ce choix irréversible d'ouverture a été marqué par une intégration plus importante avec les pays de l'Union Européenne comparativement au reste du monde, d'où la nécessité et l'importance de la diversification des échanges et des investissements du Royaume vers l'Afrique, l'Amérique et l'Asie dont en premier lieu la Chine.

Certes, les relations bilatérales entre le Maroc et la Chine sont régies depuis 1995 par « l'Accord Commercial et Economique », mais de nouvelles données font en sorte que cette coopération doit se transformer en partenariat stratégique. Il s'agit en l'occurrence, du positionnement de la Chine comme la deuxième puissance économique mondiale après les Etats-Unis à partir de 2010 et de l'intérêt croissant que ce dragon asiatique affiche pour l'Afrique a développé à ce propos un partenariat stratégique avec le continent noir dans le cadre du FOCAC : Forum de la coopération sino-africaine.

Cette journée a pour objectif de clarifier le positionnement de la Chine dans la stratégie récente du Maroc et de mettre en exergue la reconfiguration géographique de ses relations économiques et financière avec la Chine.

Axes thématiques (non exhaustif) :

1. Cadre réglementaire des relations bilatérales sino-marocaines.
2. Economie chinoise : vue d'ensemble.
3. Bilan des échanges commerciaux entre le Maroc et la Chine.
4. Etat des investissements croisés Chine - Maroc.
5. Opportunités et défis de la relation sino-marocaine.
6. Place du Maroc dans la politique africaine de la Chine.
7. Coopérations industrielles structurantes.
8. Coopération en matière d'environnement et de développement durable.
9. Axes d'une stratégie nationale de développement des relations. économiques Maroc-sino.

Calendrier ou date à retenir:

- **30 Août 2017** : Délai limite pour la réception des intentions de Communication.
Inscription en ligne obligatoire :
<https://goo.gl/forms/HjeyokeMD5NUJmryl>

(Résumé ne dépassant pas 300 mots avec précision du thème, ses axes et sa problématique soit en langue française, arabe ou anglaise).
- **05 septembre 2017** : Notification provisoire aux auteurs des communications retenues.
- **31 octobre 2017** : Délai limite pour la réception des textes intégraux des communications.
- **10 novembre 2017** : Notification définitive aux auteurs des communications retenues.
- **25 novembre 2017** : Date de tenu de la journée d'étude.

Comité scientifique :

- Mohammed DERRAZ, professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economique et Sociale, Oujda.
- Mohamed CHOUKRI, professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economique et Sociale, Oujda.
- Mohamed CHIGUEUR, professeur à l'ENCGO, Université Mohamed 1er, Oujda.
- Yahya YAHYAOUI, professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economique et Sociale, Oujda.
- A. JIDOUR, professeur à l'ENCGO, Université Mohamed 1er, Oujda.
- Abass MOKHTARI, professeur à la FPN, Université Mohamed 1er, Nador.
- Mohamed LAHMOUCHI, professeur à l'Université Hassan II, Casablanca.

Comité d'organisation :

- Mourad ZENASNI professeur à l'ENCGO, Université Mohamed 1er, Oujda.
- Omar ZAHRAOUI, professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economique et Sociale, Oujda.
- Kamal HASSANI, professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economique et Sociale, Oujda.
- Abdellilah ATTAR, professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economique et Sociale, Oujda.
- Abelkarim JABRI, professeur à l'ENCGO, Université Mohamed 1er, Oujda.

Modalités de soumission :

Les auteurs doivent soumettre leurs communications en respectant les exigences suivantes:

- Document sous forme Fichier Word, soumis par internet à l'adresse suivante : cerhsocom@gmail.com
- La première page de chaque article doit contenir le titre de la communication, les coordonnées des auteurs (nom, affiliation, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et fax)
- La deuxième page doit comporter un résumé (en français et en anglais/arabe, Maximum 10 lignes), ainsi qu'une liste de mots clés (Maximum 6 mots).
- Nombre de mots de l'article ne doit pas dépasser 7000 mots.
- Ecriture avec Times New Roman en français et En traditional Arabic en arabe.
- Taille de police 12 en français et 14 en arabe.
- Interligne simple.
- Les notes sont présentées par ordre numérique, placées en bas de page et signalées par des chiffres en surélevés (sans parenthèses).
- Les références bibliographiques doivent être classées par ordre alphabétique, chaque référence doit avoir été citée dans le texte. Ces références bibliographiques doivent se présenter comme suit :

Livre	NOM P. (année). <i>Titre : compléments au titre</i> . Lieu : Éditeur.
Articles de revues	Nom, A. (année), «Titre de l'article», Nom de la revue, vol. 24, n° 2, p. XX-XX.
Articles publiés dans les actes de congrès	Nom, A., Nom, B. (année), «Titre de l'article», Actes du XXe colloque de XXX, Ville, Pays, p. XXXX.
Chapitres ou articles publiés dans des livres	Nom, A., Nom, B. (année), «Titre du chapitre ou de l'article», dans Nom, C. (dir.), Titre du livre, Éditeur, chap. 14, p. XX-XX.
Documents électroniques	Auteur (année), «Titre du document», http://adresse complète (consulté le jour/mois/année).